

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Département limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

MENSONGES CLÉRICAUX

Les candidats cléricaux, à la suite des Evêques, se présentent comme les champions des pères de famille dont les droits sont violés par la méchante République. J'ose dire que ces messieurs jouissent d'une santé capable de désoler tous les disciples d'Esculape. Si nous ignorions tout de la doctrine catholique et de l'histoire de notre pays, ils auraient quelque chance de nous tromper. Mais comment pourrions-nous ajouter foi à leurs affirmations alors que celles-ci sont en formelle contradiction avec les principes et les actes de l'Eglise ?

Quand la vérification et le contrôle sont à la portée de tous, quel profit le parti cléricale peut-il espérer des mensonges qu'il profère ? Il en résultera pour lui non un gain mais une perte : perte d'autorité, de crédit, de confiance. Car on se méfie invinciblement de celui qu'on a surpris à travestir la vérité.

Or, le fait est certain, indiscutable. L'Eglise n'a jamais réconnu aux parents le droit de faire élever leurs enfants comme il leur plaît ! Actuellement le droit des pères de famille est un moyen dont elle use pour essayer de faire triompher le sien. En réalité ses protestations ne sont pas fondées sur la revendication de l'autorité paternelle ; mais sur la revendication de l'autorité dogmatique de l'Eglise.

Pour l'Eglise, l'enfant n'est pas aux parents. Il est à Dieu. Or, c'est l'Eglise qui représente Dieu sur terre. Elle interprète sa volonté. Elle est le pouvoir exécutif de Dieu. Donc l'enfant lui appartient. Quant aux parents, ils n'ont de droits sur lui que dans la mesure où ils demeurent fidèles aux directions de l'Eglise.

Nous affirmons que nous exprimons là, dans son intégralité, la doctrine de l'Eglise. Il n'y a pas un prêtre qui oserait le nier. Il n'y a pas un prêtre qui oserait proclamer, en chaire, le droit des parents à faire élever leurs enfants comme il leur plaît !... D'ailleurs, la dernière Lettre Pastorale des Evêques, pour qui sait la lire, contient toute cette doctrine que l'Eglise a imposée au monde aussi longtemps qu'elle a été en mesure de le faire. C'est en vertu de ces prétentions qu'elle a commis ses plus odieux attentats à la liberté de conscience, ses plus révoltantes violations du droit des pères de famille dont elle a la cynique audace de se dire aujourd'hui la protectrice !...

Est-ce que pendant la longue période de siècles où l'influence théocratique fut souveraine, les efforts de l'Eglise ne tendirent pas à arracher aux parents schismatiques, hérétiques ou mécréants, leurs enfants pour les faire élever de force dans la religion catholique ?

Ils le savent bien les cléricaux ! Ils n'ignorent pas qu'en plusieurs conciles, l'Eglise affirma non seulement ce droit mais encore qu'elle encouragea et récompensa la dénonciation des parents hérétiques ! N'est-ce pas cette théorie abominable qui fut mise en pratique sous Louis XIV, lors de la révocation de l'Edit de Nantes, pendant les années de persécution qui précédèrent et suivirent ?

Les cléricaux mentent donc aux électeurs quand ils s'affirment les défenseurs des droits des pères de famille. Mais ils mentent aussi à eux-mêmes, à leurs propres doctrines, à leur histoire, à leurs traditions ! Ils mènent cette campagne contre la République qui a précisément institué l'école neutre afin que toutes les consciences soient respectées, afin que les parents conservent entiers leurs droits de donner à leurs enfants l'éducation religieuse de leur choix ou de ne leur en pas donner du tout ! L'invasivité de cette situation est si flagrante, si criante, qu'elle frappa les esprits les moins prévenus !... Au surplus, si l'école neutre déplait aux catholiques, que n'envoient-ils leurs enfants dans des écoles catholiques ? Personne ne les empêche d'en fonder !

Au fond — et c'est toujours la même chose ! — les cléricaux sont

exaspérés non contre une tyrannie qui n'existe pas, mais contre une liberté qui les déborde et qui entraîne dans son large courant, comme des épaves, les vestiges de leur autorité dogmatique. Leur ennemi, c'est la liberté. C'est de cela qu'ils meurent.

Mais la République, qui l'a fondée et organisée, n'est pas prête à y renoncer. Dans le domaine de l'enseignement, l'expression de la liberté, c'est la neutralité scolaire. Elle s'y tiendra.

Emile LAPORTE.

SENAT

Séance du 2 avril 1910 (matin)
PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Le Sénat a continué la discussion du budget de la guerre.

Les articles 52 et 105 sont votés.

Puis après observations présentées par MM. de Montfort, Tillaye, le budget est adopté.

Dans la séance de l'après-midi, le Sénat entend la discussion du budget des beaux-arts qui est rapidement adopté et la discussion du budget des travaux publics.

Ce budget est également voté ainsi que le budget des chemins de fer. Le budget des Postes et Télégraphes est voté.

Et la séance est levée.

Séance du 3 avril 1910
PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Le Sénat aborde la discussion du budget de la marine.

MM. de Goulaine et de Guyerville font entendre diverses critiques, et disent que notre marine est inférieure à celle de l'Allemagne.

M. Chautemps soutient que cela n'est pas exact.

M. Monis, rapporteur du budget, répond aux divers orateurs.

Ce que je veux surtout, dit-il, c'est la qualité des bateaux ; la vieille marine est trop hantée par le souci du nombre, cela la dispense de se préoccuper de la qualité.

A l'appui de sa thèse, le rapporteur cite l'escadre des *Danton*, celle qui ne flotte pas encore.

M. Monis conclut : « Je ne fais, dit-il, que réclamer l'application d'une idée qui est appliquée partout, en Angleterre, en Allemagne, aux Etats-Unis. Je ne réclame que la réunion de toutes nos forces en une seule escadre ; je demande qu'elles soient, tous les ans, momentanément réunies sous un chef unique. »

L'amiral Boué de Lapeyrère, ministre de la marine, dit que le jour où il a accepté la responsabilité de diriger la marine, il s'est donné pour tâche de composer avec ce que nous possédons de forces navales disponibles, une flotte vivante et entraînée.

Mon premier soin, dit-il, a été de prescrire une répartition de nos bâtiments d'escadre et de nos bâtiments de flottille. Les escadres ont été les premières réorganisées.

Le ministre indique les améliorations qu'il a apportées dans la formation des deux escadres.

Le ministre se défend d'avoir dégné le port de Toulon au profit de ceux du Nord ; c'est le contraire de la vérité, ce serait le contraire du bon sens.

L'orateur expose comment il conçoit le rôle et l'utilisation des torpilleurs et des sous-marins. Les torpilleurs, dit-il, ont fait leur temps ; peu à peu, ils doivent être remplacés par des sous-marins. La flotte exige, en outre, un certain nombre de bâtiments dragueurs de mine et mouilleurs de mines ; le département s'occupe de s'en procurer.

M. le ministre entretient ensuite le Sénat de son programme naval. Ce programme repose sur cette idée essentielle : tout sacrifier à la flotte agissante et avoir cette flotte autant que possible dans un état de disponibilité permanente.

Le programme prévoit que la flotte française comptera 28 cuirassés ; — il faut qu'on le sache bien, il n'y a de politique navale possible, mé-

me de politique défensive, qu'avec des navires de haut bord.

M. Chéron s'attache à exposer les réformes d'ordre administratif déjà accomplies ou en voie de réalisation. C'est une lourde tâche, conclut M. Chéron ; nous demandons au Parlement de nous continuer sa confiance pour nous permettre de la mener à bien.

M. Chautemps présente quelques observations sur notre matériel d'artillerie navale, et conteste à ce sujet divers aperçus du rapport de M. Monis.

La discussion générale est close. Les 13 premiers chapitres sont adoptés.

Et la séance est levée.

Séance du 4 avril 1910 (matin)
PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Le Sénat reprend la discussion du budget de la marine. Les chapitres 24 à 26 sont adoptés.

M. Chautemps pose une question au ministre de la marine au sujet de la grève des inscrits maritimes.

M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat, répond qu'il prendra toutes les mesures pour faire respecter la discipline.

Les chapitres 27 à 51 sont votés.

Séance de l'après-midi
PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

M. Touron développe un amendement relatif à l'évaluation de la propriété non bâtie.

Il demande que la révision soit parcellaire et non globale.

M. Renoult, sous-secrétaire d'Etat aux finances, répond que les observations de M. Touron sont fondées.

La preuve, c'est que des instructions ont été données à l'administration des finances.

Il demande à M. Touron de retirer son amendement ; mais celui-ci est maintenu et il est adopté à mains levées. Il est ainsi conçu :

« Les résultats des évaluations seront communiqués aux intéressés, qui pourront, dans le délai d'un mois, demander communication des feuilles et comportant le détail des opérations d'évaluation, par exploitation et réclamer copie du dit feuillet. »

« Les intéressés auront un délai de deux mois à dater de la communication des feuilles, pour présenter par écrit leurs observations. »

« Dans les communes où il aura été procédé à l'évaluation du revenu net de la propriété non bâtie antérieurement à la promulgation de la présente loi les intéressés jouiront d'un nouveau délai de trois mois pour réclamer dans les mêmes conditions, communication et copie des feuilles et présenter leurs observations. »

« Les articles 2 et 3 relatifs aux patentes sont d'avis. »

L'article 4 (Redevance fixe et proportionnelle des mines) est mis en discussion.

M. Pouille, faisant une différence entre les mines riches et les mines pauvres, demande au Sénat que la redevance fixe soit de 0 fr. 15 par hectare pour les mines produisant moins de 50.000 tonnes.

Après adoption de l'article 4 et le renvoi à la commission de l'article 5 relatif aux taxes sur les autos, le Sénat s'ajourne au lendemain matin neuf heures et demie, pour la suite de la discussion.

Et la séance est levée.

Un document historique

Le roi Haakon de Norvège vient de faire placer sous verre, au musée royal de Copenhague, une vitrine qui, elle seule, constitue la plus extraordinaire collection d'autographes royaux.

Cette vitrine, qui se trouvait dans le salon du train spécial de son père, le roi Christian, faillit récemment être brisée dans une manœuvre de garage.

En voici l'histoire :

Voyageant un jour dans le train de famille du vieux monarque, le tsar Alexandre III eut la fantaisie

d'écrire sur cette vitrine, à l'aide de son diamant, son surnom familial : « Oncle Soehem ». Immédiatement tous les princes qui se trouvaient dans le wagon en firent autant.

Dans la suite, le futur Nicolas II signa « Nicky », la tsarine, la reine Victoria, le feu roi de Danemark, Edouard VII, la reine d'Angleterre, les familles royales de Grèce et de Danemark, le roi Haakon, et tous les hôtes momentanés du célèbre wagon ne manquèrent pas de signer à leur tour, renouvelant à chaque voyage cette amusante formalité.

Depuis deux ans, il ne restait plus un seul petit coin pour y loger le plus mince paraphe.

La vitrine était devenue un résumé unique du Gotha, une collection d'autographes sur verre d'une incontestable originalité.

Aussi, on comprend que, vu l'alerte récente de la fausse manœuvre de garage, le roi Haakon ait mis le précieux document à l'abri d'un irréparable malheur.

A la recherche d'une Guillotine

Au prochain jour, la Cour d'assises de Lucerne aura à juger le cultivateur Muff, qui a assassiné quatre personnes. Le verdict n'est pas douteux, et comme le code lucernois a maintenu la peine de mort, les autorités ont été amenées à envisager les mesures à prendre en vue d'une exécution capitale.

Mais une grosse difficulté va se présenter. A l'heure actuelle, il n'existe qu'une seule guillotine en Suisse. Elle appartient au canton de Schaffhouse, qui a supprimé la peine de mort depuis 1874, mais qui a conservé l'ancienne guillotine comme souvenir historique. L'instrument avait été prêté à Lucerne en 1904 pour une exécution capitale, mais il était revenu tellement endommagé que Schaffhouse décida de ne plus s'en séparer.

Le gouvernement de Lucerne éprouve donc quelque embarras. Il doit examiner de quelle façon il pourra faire appliquer la sanction suprême à Muff. Il lui faut emprunter non seulement une guillotine mais aussi un exécuteur des hautes œuvres. Le choix est assez borné, car il n'existe de guillottes qu'à Paris, à Stuttgart et à Munich, et encore dans ces dernières villes, elles sont installées à demeure dans les prisons qui reçoivent les condamnés à mort. Il ne resterait donc finalement que M. Deibler et sa « veuve ».

La même question se posera aussi dans le canton de Fribourg, où le nommé Mailard, condamné à mort pour l'empoisonnement de ses deux femmes, sera très probablement exécuté, étant donnée l'horreur générale soulevée par son forfait.

INFORMATIONS

Elections municipales
Voici les résultats des élections qui ont eu lieu à Paris dimanche :

Ont obtenu :

MM. Merlin, républicain libéral, 1.806 voix ; Fortin, progressiste, 1.254 ; Marx, plébiscitaire, 1.002 ; Michaud, socialiste unifié, 31 ; divers 1.

Ballottage.

M. Deschanel à Bordeaux

Le cercle Gambetta de Bordeaux a donné dimanche un banquet à la mémoire du grand homme d'Etat dont il porte le nom.

M. Paul Deschanel, qui présidait, a prononcé un discours dans lequel il déclare que « célébrer Gambetta, c'est proclamer les principes essentiels qui unissent tous les républicains et qui se résument en trois mots : laïcité, progrès social, grandeur nationale ».

M. Deschanel s'est expliqué sur la question de l'école laïque avec une netteté qui prouve à tout le moins

qu'il rompt de plus en plus avec son passé modéré.

Voici le passage du discours relatif à l'école laïque :

Tous les républicains ont été d'accord pour défendre l'école laïque. Pourquoi ? On éprouve, en vérité, quelque embarras à revenir sans cesse sur des questions qu'on aurait pu croire épuisées ; mais, puisque notre marche est toujours entravée par ces controverses, nous sommes bien obligés de préciser une fois de plus devant le pays notre attitude.

A nos yeux, comme aux yeux de nos amis, la laïcité de l'enseignement public est la conséquence de la sécularisation de l'Etat et le corollaire de l'obligation.

S'il est une loi historique dont l'évidence ne puisse être contestée, c'est la séparation toujours croissante du spirituel et du temporel. Tandis que chez les peuples anciens, le pouvoir politique et l'autorité religieuse étaient confondus dans les mêmes mains, au contraire, à mesure que la civilisation avance, ils se distinguent de plus en plus.

Aujourd'hui, il y a quelque chose qui ne fait plus partie de la mise sociale, comme dans l'antiquité ; ce quelque chose d'inaliénable et de sacré, c'est la conscience. L'Etat ne peut se faire arbitre de ce qu'il faut croire ou ne pas croire. En fait de doctrines philosophiques, il doit être neutre, parce qu'il est incompétent.

Or, s'il n'y a plus de religion d'Etat, comment l'Etat aurait-il une religion d'école ? C'est un évêque — un évêque girondin, il est vrai ! — qui disait en 1569 : « On ne va pas aux collèges pour apprendre les choses de la foi ; les églises sont ordonnées à ces fins. » Oui, nous pensons comme l'évêque de Bazas : le culte, la chaire, le séminaire, voilà le domaine de la foi.

L'instituteur n'a ni à enseigner une religion, ni à la combattre. L'école publique ne peut être ni confessionnelle, ni anti-confessionnelle. Si elle s'attaque à une religion et aux consciences qui en vivent, elle ruine son propre principe. Laïcité, dans la pensée des républicains dignes de ce nom, signifie, non pas tolérance — il ne s'agit pas de nous tolérer les uns les autres — mais liberté, respect, union de tous, indépendamment de ce qu'ils pensent et de ce qu'ils croient.

L'Espagne et le nouveau tarif douanier

La *Epoca* dit que l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs douaniers français, prohibitifs pour de nombreux articles espagnols, provoque une recrudescence de plaintes des producteurs espagnols et que certaines chambres de commerce réclament même la dénonciation du *modus vivendi* hispano-français actuel, ce qui rendrait la situation plus nette et plus équitable.

La *Epoca* ajoute que, depuis l'application du tarif espagnol de 1906, qui sert de prétexte à la France pour grever les produits espagnols, les importations françaises en Espagne suivant les statistiques françaises, ont progressé de 111 millions et demi en 1905, à près de 136 millions en 1908, tandis que les importations espagnoles en France diminuaient de 179 millions à 157.

La *Epoca* conclut en ces termes : « Partisans de la bonne intelligence avec la France en toute matière et par conséquent en matière commerciale, mais, persuadés que certains efforts pour être efficaces exigent la réciprocité, nous nous bornons à attirer l'attention du gouvernement sur l'utilité d'ajourner certaines solutions, quoique avec circonspection requise en pareils cas, si forte et si impatiente que menace d'être la pression des intéressés. »

Il convient de remarquer que la *Epoca*, dans les statistiques qu'elle invoque, omet de spécifier la nature des importations françaises, car si, d'un côté certaines de ces importations comme celle du bétail et des mulets ont effectivement augmenté, le tarif espagnol de 1906 a porté un préjudice évident aux articles industriels.

Les professeurs des lycées

Le sixième congrès de la Fédération nationale des professeurs des lycées de garçons et des établissements secondaires féminins a terminé ses travaux.

La question la plus importante était celle des rapports entre les élus aux divers conseils universitaires et les Fédérations. Un ordre du jour proposant le principe d'un contrôle réel des élus par les Fédérations et renvoyant aux Amicales l'examen de la question pour le détail a été voté après une longue discussion par 2.410 voix contre 1.969.

A la suite de ce vote, M. de Moniot, membre du Conseil supérieur, a déclaré renoncer à la parole pour s'expliquer sur une question personnelle.

La commission exécutive a procédé à l'élection du bureau patronal pour 1910-1911.

M. Fedel, ancien professeur du lycée de Bordeaux, a été réélu président à l'unanimité, et M. Canat, actuellement professeur de première au lycée de Bordeaux, a été réélu également à l'unanimité membre du bureau national.

Révolte au Congo français

La malle congolaise « Léopoldville » apporte une nouvelle suivant laquelle des indigènes de la Haute-Sangha (Congo français) se seraient révoltés. Plusieurs officiers auraient été blessés, une factorie de la N'goka Sangha aurait été pillée et incendiée.

Du Cameroun on signale que la tribu qui avait récemment franchi la frontière pour se réfugier en territoire français a réintégré ses villages et fait sa soumission aux autorités allemandes.

Chez les Somalis

La mullah des Somalis a tué 800 indigènes des tribus amies de l'Angleterre et a enlevé les bestiaux.

Les indigènes amis se sont réfugiés vers la côte.

Roosevelt et le pape

M. Roosevelt a été reçu à 10 heures du matin, en audience par le roi d'Italie. L'audience a duré une demi-heure.

Ensuite, M. Roosevelt s'est rendu au Panthéon, où il a déposé des couronnes sur les tombeaux des rois Victor-Emmanuel et Humbert.

A midi, a eu lieu à l'ambassade américaine, un déjeuner en l'honneur de M. Roosevelt, auquel assistaient le président du Conseil, le ministre des affaires étrangères et d'autres personnalités.

Selon le *Popolo Romano*, lorsque M. Roosevelt demanda une audience au pape, le secrétaire d'Etat lui fit répondre par M. Kennedy, recteur du collège américain, que le pape serait heureux de recevoir M. Roosevelt à condition qu'il ne se produise pas d'incidents comme ceux qui firent décommander l'audience pontificale accordée à M. Fairbanks, ancien vice-président des Etats-Unis. (On se rappelle que M. Fairbanks avait fait une conférence dans l'église méthodiste de Rome).

M. Roosevelt, froissé que le Vatican ait rappelé cet incident, et lui ait posé des conditions, a renoncé à sa visite au pape.

Les journaux anticléricaux font l'éloge de M. Roosevelt et blâment l'intolérance du Vatican.

Les présidents sud-américains en Europe

M. Asenz Pena, président élu de la République Argentine, s'est embarqué samedi pour l'Europe à bord du « Re-Vittorio ». Il vient présenter au roi d'Italie ses lettres de rappel de ministre auprès du Quirinal.

A son passage à Montevideo, il y a eu de grandes fêtes pour célébrer la confraternité rétablie entre la République Argentine et l'Uruguay par le récent protocole qui maintient le condominium des deux Républiques sur l'estuaire du rio de la Plata.

D'autre part, le maréchal Hermes da Fonseca, président élu du Brésil, s'embarquera le 20 avril pour l'Eu-

rope. Il viendra d'abord en France puis visitera l'Italie, l'Allemagne et l'Angleterre.

Il est possible que les deux futurs présidents du Brésil et de l'Argentine se rencontrent à Paris, et que cette réunion ait une heureuse influence sur les négociations qui se poursuivent depuis quelques temps entre l'Argentine, le Brésil et le Chili en vue d'une entente cordiale des principales Républiques sud-américaines dans leur politique extérieure.

Mort d'un aviateur

En évoluant à Saint-Sébastien, l'aviateur Le Blon est tombé d'une hauteur de quarante mètres dès sa sortie du hangar. Il avait atteint rapidement cette hauteur lorsqu'une avarie s'est produite à son appareil. Il a tenté de revenir vers son hangar, et c'est à ce moment que la catastrophe s'est produite.

C'est au-dessus de la mer qu'est survenu l'accident qui a coûté la vie à Le Blon. L'aviateur ne s'est pas noyé, mais il est mort à la suite de plusieurs coups qu'il reçut de l'appareil, qui tomba sur lui.

Le canot automobile qui devait suivre les expériences n'était malheureusement monté que par un seul homme, car Le Blon avait commencé son vol avant l'heure fixée. Le capitaine anglais Doves, élève de Le Blon se jeta à la mer dès qu'il vit commencer la chute, mais il dut renoncer à secourir son ami tant les vagues étaient devenues violentes. Enfin un canot, monté par plusieurs hommes, réussit à s'approcher du lieu de la catastrophe. Le corps de Le Blon disparaissait sous l'eau. Ses cheveux seuls émergèrent. On le retira et il fut transporté au poste de secours, où les médecins ont fait mille efforts pour rappeler Le Blon à la vie, mais inutilement.

Le cadavre a été transporté au poste médical, où le parquet s'est rendu, puis à l'hôtel où l'aviateur était descendu.

Un ballon tombe dans la Baltique

A 1 h. 15, le ballon « Pommer » qui était parti samedi de Stettin est tombé dans la mer Baltique.

Dans la nacelle, se trouvaient quatre personnes, dont M. Delbruels, député au Reichstag. Jusqu'ici on en a retrouvé deux. L'un n'est que blessé ; il a le pied brisé et a perdu connaissance. L'autre est mort, d'une fracture du crâne.

On cherche les deux autres voyageurs.

Au-dessus de la Méditerranée

Exploits de l'aviateur Popoff

Le meeting de Cannes s'est terminé par un exploit de l'aviateur russe Popoff qui a enthousiasmé le public. L'attrait de la journée résidait dans les vols qui allaient être entrepris pour la croisière aux îles de Lerins, voyage sensationnel de 18 kilomètres 800 au-dessus des flots.

La mort de Le Blon, annoncée dans la matinée, avait été vivement commentée au quartier des aviateurs ; mais le russe Popoff qui, depuis trois jours seulement, était pourvu de son brevet de pilote, voulait commencer sa carrière d'aviateur par un coup d'éclat.

« J'irai aux îles de Lerins ou bien je me tuerai ! » déclara-t-il. Et, avec un calme admirable, il fit ses préparatifs. Il s'éleva à 5 heures 45 à une centaine de mètres de hauteur et piqua vers l'île Sainte-Marguerite. Bientôt l'on ne distingua plus qu'un petit point à l'horizon.

L'anxiété des spectateurs était indescriptible. Mais le petit point noir qui avait disparu réapparut. Popoff revient, monte à une très grande hauteur. De toutes parts s'élevèrent des cris enthousiastes. Popoff coupe la ligne d'arrivée à une hauteur de 150

mètres, fait un tour et vient atterrir juste en face des tribunes ayant mis exactement 18 minutes 20 secondes. La fanfare des chasseurs alpins joue l'hymne russe, la foule se précipite, acclame l'aviateur.

Dans les Balkans

La nouvelle lancée à Belgrade, au sujet de l'arrestation du prétendu anarchiste russe Seromianikoff, qui serait venu en Bulgarie soi-disant pour attenter à la vie du roi de Serbie, a été démentie. Voici la vérité sur cette affaire : La police russe avait avisé celle de Sofia qu'une personne suspecte était partie pour Seromovitz ; la police bulgare arrêta Seromianikoff, mais elle constata que le prétendu anarchiste était tout simplement un homme de sciences, un peu original dans ses manières, mais nullement un conspirateur, et le relâcha.

Petites Nouvelles

Le roi de Serbie est arrivé à Constantinople. Il a été reçu solennellement à la gare par le sultan. L'héritier des trônes, plusieurs ministres et les deux souverains se sont ensuite embarqués à bord du yacht du sultan, qui les a conduits au palais où doit résider le roi.

— Frédéric et Valentin Doilin, arrêtés à Clefs, par la brigade mobile de Nantes, ont avoué au juge d'instruction de la Flèche, qu'ils étaient les auteurs des crimes d'Yvré-le-Polin et de Mézeray.

— M. Aristide Briand, président du Conseil, a reçu M. Pichon, ministre des affaires étrangères ; M. Jean Dupuy, ministre du commerce et M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la marine.

— Les bruits de la mort du négus Ménélik persistent toujours. Il est certain que l'impératrice est écartée du pouvoir.

CHRONIQUE LOCALE

Bonne leçon

Lundi matin, au rapport, le colonel a fait donner lecture d'une note qui a produit le meilleur effet sur les hommes du 7^e et qui obtiendra l'approbation de la population.

Voici cette note :
« Un cuisinier a été puni pour avoir servi la soupe des pauvres dans des ustensiles malpropres, le Colonel espère qu'un pareil fait ne se reproduira plus et que tous les militaires du 7^e pratiqueront le précepte d'après lequel la manière dont on donne vaut mieux que ce que l'on donne.

« Il n'augmente pas pour cette fois la punition prononcée à juste titre par l'officier chargée de la surveillance de l'Ordinaire, parce que le cuisinier est un excellent sujet dont c'est la première punition, mais il ne lui accorde pas les sursis pour bien marquer l'importance qu'il attribue à la faute commise contre le devoir de charité qui nous incombe à tous. »

En disant à un homme que le malheureux qui est obligé de vivre de la charité ne saurait être traité comme une bête, en rappelant au devoir d'humanité celui qui s'en écarte, le Colonel du 7^e a rendu un service aux pauvres qui vont chercher la pittance à la caserne.

C'est une bonne leçon qu'il a donnée, car si dans les casernes, comme on le sait, les grosses facéties sont en honneur, le genre de plaisanterie qui

consiste à salir de la nourriture, ne saurait être jamais toléré.

L. B.

ELECTION LEGISLATIVE

Ce matin, M. Doizié a fait à la Préfecture du Lot, déclaration de candidature à l'élection législative du 24 avril.

Dans le 17^e corps

Ainsi que nous l'annoncions il y a quelques jours, l'effectif de la garnison de notre ville ne sera pas diminué au profit de Villeneuve-sur-Lot.

Le 9^e d'infanterie d'Agen continuera à assurer le service de garde de la maison centrale d'Eysses. A cet effet, un bataillon du 9^e sera envoyé à Villeneuve-sur-Lot où il tiendra garnison et ce sera ce bataillon qui fournira la compagnie à effectif renforcé chargée de la garde de la prison centrale.

Ajoutons que le 3^e régiment d'artillerie du 17^e corps est affecté à la place d'Agen qui, déjà, a été dotée de deux nouvelles annexes de remonte, le Broc et Bouilhaguet, comportant chacune un détachement important d'officiers, d'hommes et de jeunes chevaux, une augmentation sensible dans les effectifs de ses garnisons.

Conseil de revision

Par suite de la nouvelle loi prorogant pour 1910 la session des conseils généraux au 9 mai, le Préfet du Lot s'est trouvé dans l'obligation de modifier l'itinéraire du Conseil de revision pour la classe 1909.

Gramat, lundi 2 mai, 2 h. 3/4 s. ;
Vayrac, mardi 3, 2 h. 1/2 s. ;
Salviac, mercredi 4, 2 h. s. ;
Saint-Germain, vendredi 13, 2 h. s. ;
Payrac, mardi 17, 2 h. 1/2 soir.
Souillac, mercredi 18, 2 h. soir.
Luzech, vendredi 20, 10 h. m.
Puy-l'Evêque, samedi 21, 9 h. 1/2 m.
Saint-Géry, lundi 23, 2 h. 1/4 soir.
Castelnau, mercredi 25, 2 h. soir.
Limogne, jeudi 26, 2 h. soir.
Montcuq, vendredi 27, 2 h. soir.
Lalbenque, samedi 28, 2 h. soir.
Figeac-Ouest, lundi 30, 2 h. soir.
Latronquière, mardi 31, 10 h. m.
Saint-Céré, mercredi 1^{er} juin, 10 h. m.
Lacapelle-Mar., jeudi 2, 9 h. 1/2 m.
Clôture des listes, lundi 13, 2 h. soir.

Contributions directes

M. Vaysses, contrôleur des Contributions directes dans le département du Cantal, est nommé dans le Lot en remplacement de M. Cabanier nommé contrôleur principal à Chambéry.

Contributions indirectes

M. Deltel, surnuméraire des Contributions indirectes à Cahors est nommé commis à Villefranche (Rhône).

Service vicinal

Par arrêté, M. Laveyssière Edouard est nommé cantonnier vicinal dans le département du Lot.

Postes et Télégraphes

Dans la liste des postulantes déclarées admissibles à l'emploi de dame employée des Postes et télégraphes, à la suite du concours du 17 février 1910, nous relevons les noms de nos compatriotes :
Mlles Messenguière avec le numéro 1 ; Layral, avec le numéro 12 ; Loubière, avec le numéro 24.
Nos félicitations.

Consulat

M. James Patterson vient d'être nommé vice-consul d'Angleterre à Bordeaux, avec juridiction sur le

département du Lot, en remplacement de M. Othon Dunne.

Conseil de préfecture

Lundi, le conseil municipal de Ruyres avait à procéder à l'élection d'un maire, en remplacement de M. d'Arcimoles, décédé. L'adjoint, M. Faure, fut élu et, séance tenante, le conseil municipal élu sans convocation préalable, M. Albert Faure comme adjoint. Cette dernière élection, étant entachée de nullité, a été déferée au Conseil de Préfecture aux fins d'annulation.

Acte de probité

M. Jules Simonis, 16 ans, ouvrier cordonnier, ayant trouvé un livret de caisse d'épargne au nom de D..., a déclaré au commissariat de police qu'il tenait ce livret à la disposition de son propriétaire.

Retraite aux flambeaux

Samedi soir, la musique, les clairons et les tambours du 7^e ont exécuté une retraite aux flambeaux. Bien que le temps ne fût guère favorable, une foule considérable a circulé sur les Boulevards.

La retraite a suivi l'itinéraire que nous avions publié dans notre numéro de samedi : rue de la Liberté, avec arrêt devant l'Hôtel de la Préfecture ; place du Marché ; rue Fénelon, Boulevard Gambetta.

Devant l'Hôtel de la Préfecture, devant l'Hôtel de Ville qui étaient illuminés, la musique du 7^e a fait entendre un des meilleurs morceaux de son répertoire.

Après une courte halte devant le Cercle militaire, la retraite a regagné la caserne Bessières.

Tribunal Correctionnel

Audience du 4 avril 1910

Dans notre compte rendu de la dernière audience correctionnelle, on a vu que trois ménagères de Catus avaient été condamnées à 25 francs d'amende chacune et solidairement aux frais, avec le bénéfice de la loi de sursis, pour injures et coups réciproques.

L'une de ces ménagères, Marie Cazes, battue comme plâtre par les deux autres, n'ayant pu, en raison de ses blessures, se rendre à cette audience, avait sollicité un renvoi que le Tribunal ne crut pas devoir accorder.

Condamnée par défaut, Marie Cazes avait fait opposition à ce jugement et cette affaire est venue de nouveau à l'audience de ce jour.

Malgré la remarquable plaidoirie de M^e François Besse, son défenseur, malgré les certificats les plus élogieux, malgré les témoignages et attestations de plus de vingt personnes des plus honorables de Catus, Marie Cazes n'a pas été acquittée, le Tribunal s'étant borné à réduire son amende à la somme de seize francs.

Le seul et grand tort de Marie Cazes est d'avoir tout simplement, en réponse à des provocations qui se renouvelaient fréquemment, prononcé... le mot historique.

Il n'y a, paraît-il, que sur un champ de bataille que ce mot parfois bien expressif puisse être employé.

Aussi, tout comme Cambrone, Marie Cazes a été rossée et condamnée par-dessus le marché.

Appel de ce jugement a été interjeté à l'issue de l'audience.

VOL DE TRUFFES

Bonnét Raymond, 46 ans, cultivateur à Crayssac, est inculpé de vols de truffes. Le tribunal lui inflige 1 mois de prison.

L'assistance obligatoire

Les assistés en vertu de la loi de 1905 sur l'assistance aux vieillards,

aux infirmes et aux incurables ayant le domicile de secours départemental ont occasionné pour le Lot, en 1909, une dépense de 6.223 fr. 16.

En ce qui concerne les assistés ayant le domicile de secours communal, 4.895 d'entre eux ont reçu des allocations mensuelles s'élevant à 389.159 fr. 11 et 186 ont été soignés dans les hospices de Cahors, Figeac, Gourdon, Puy-l'Evêque et Saint-Céré.

Les dépenses de tout le service pour l'année 1909 se sont élevées à 447.156 fr. 41.

Ventre de Cahors

Voici l'état officiel des animaux de boucherie abattus pendant le mois de mars 1910 pour la consommation de Cahors :

Bœufs,	63 pesant	42.277 kilos.
Vaches,	10 —	5.092 —
Moutons,	636 —	17.507 —
Chèvres	1 —	22 —
Veaux,	117 —	12.538 —
Porcs,	2 —	317 —

Total. 829 — 77.748 —
Chevaux et mulets, 10 ; ânes, 4.

Accidents du travail

L'Officiel publie la statistique des accidents du travail d'après les ordonnances et les jugements rendus du 1^{er} octobre au 31 décembre 1909.

Voici pour le Lot les résultats de cette statistique :
Nombre de personnes blessées : 5 hommes et 1 femme.
Au total : 6 personnes blessées.
Cas d'incapacité partielle : 6.

★
Pour l'année 1909, les résultats sont les suivants :

Nombre de personnes blessées : 23 hommes et 2 femmes.
Au total : 25.
Cas de mort : 2.
Cas d'incapacité totale : 1.
Cas d'incapacité partielle : 22.

Cirque Ancillotti-Piège

Le Cirque Ancillotti-Piège travaillera les 9, 10 et 11 avril à Cahors, Allées Fénelon.

C'est un des plus grands cirques français et son spectacle, très nouveau et très varié, obtient partout le plus grand et le plus légitime succès. La troupe du Cirque Ancillotti-Piège se compose de 85 artistes de valeur, qui présentent les attractions les plus nouvelles, les plus sensationnelles et les plus intéressantes de l'époque.

Un cachet artistique tout particulier, une note d'originalité, un luxe inouï de costumes et d'accessoires, en font un établissement unique, qui sort de la banalité et le confort de l'établissement est fort apprécié du public, bien placé et commodément assis à toutes les places.

Le nom de Piège évoque toute une génération d'impresari et d'artistes fameux dont le monde entier a consacré le succès. M. Ancillotti s'est placé depuis longtemps au premier rang parmi les managers de l'ancien continent, par sa grande connaissance des spectacles de cirque, son esprit d'initiative et ses rares qualités de metteur en scène. Nous pouvons compter sur un excellent spectacle, le cirque Ancillotti-Piège est au-dessus de tout éloge.

Théâtre de Cahors

TOURNÉES GEORGES ZELLER

NICK CARTER

C'est le mercredi 13 avril, qu'aura lieu au théâtre de Cahors, la représentation de Nick Carter, donnée par la tournée Georges ZELLER. Nick Carter est, sans contredit, le grand succès de l'année théâtrale.

Tout Paris est venu assister aux prodigieuses aventures du célèbre policier américain, déjà populaire en France par le roman, et la presse parisienne a été unanime à constater le triomphal succès de cette pièce ingénieuse et terrible où MM. Bisson et Livet ont accumulé les épisodes les plus variés, tantôt angoissants, tantôt divertissants.

Il y a dans Nick Carter un clou qui, à lui seul, eût assuré le succès de la pièce déjà certain. C'est le tableau où apparaissent les Chiens de Police poursuivant les malfaiteurs. Ces chiens sont merveilleusement dressés, agiles comme des singes, souples comme des chats, courageux comme des lions. Ils franchissent les murs, affrontent les coups de feu, bravent le trépas, plantent des crocs si fermes dans les mollets des apaches, qu'à moins de les tuer, on ne leur ferait pas lâcher prise. Des braves frénétiques saluent tous les soirs les exploits des braves bêtes.

Désignation des tableaux : La cour d'assises de New-York. — Appartement meublé à louer. — La caisse de piano. — Les chiens de police. — Le roi du crime. — La taverne du trou aux rats. — Le troueur de ventres. — L'horloge meurtrière.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 4 avril, 1 h. 57 s.

Les inscrits maritimes

La grève générale des inscrits maritimes proclamée à Marseille a reçu un commencement d'exécution.

Révolte d'indigènes

Le ministre des colonies n'a reçu aucune confirmation de la prétendue révolte des indigènes dans la Haute-Thanga.

Congrès radicaux

M. Briand a reçu des félicitations des Congrès des radicaux qui se sont tenus à Embrun, à Castelnau-d'Aud, à Nice.

A Bizerte

Le remorqueur « Goliath » a quitté Toulon en emmenant à Bizerte le sous-marin « Souffleur ».

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 5 avril, 1 h. 49 s.

Les inscrits maritimes

M. Chéron, sous secrétaire d'Etat à la marine est arrivé ce matin à Marseille pour examiner le conflit soulevé par les inscrits maritimes.

Deux chauffeurs du transport « Moulouya » ont été arrêtés à Marseille ce matin.

Tirage d'obligations

Au tirage de la Ville de Paris 1891 et 1896, le numéro 48.773 gagne 100.000 francs.

AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

St-Laurent

Election d'un adjoint. — Le Conseil municipal de Saint-Laurent a élu dimanche, M. Mercadé adjoint au maire, en remplacement de M. Soulacroup, élu maire.

LES RÉPROUVÉS

Par Ch. BERNARD-DEROSNE

XXXVII

Austin fait sa cour

L'élève était une jeune fille très vive qui appelait sa maîtresse de musique « ma chère », et aurait bien voulu perdre une heure à causer sur la nouvelle mode de peaux, le manteau d'hiver porté cette année, ou le roman populaire du mois. Mais la figure pâle de Marguerite semblait un appel muet à la compassion, et Madeleine Lambertton mit ses gants, arrangea son chapeau devant la glace de la cheminée, et sortit.

Marguerite s'assit à la petite table ronde avec un livre ouvert devant elle. Mais elle ne put pas lire, quoique le volume lui eût été prêté par Clément et qu'elle prit un plaisir particulier à lire ses livres favoris.

Elle ne lut pas, elle demeura seulement assise, les yeux fixes,

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'agence Favre.

immobiles, et la figure très pâle à la faible lueur de deux bougies dont la flamme vacillait au courant d'air de la fenêtre.

Elle fut tirée de sa rêverie par deux coups frappés à la porte adoussés, et un instant après la petite servante introduisit Austin.

Marguerite tressaillit et fut un peu confuse à l'arrivée de ce visiteur inattendu. C'était la première fois que Clément venait lui rendre visite tout seul.

Il s'était souvent présenté chez elle, mais c'était toujours en compagnie de sa mère qu'il avait été reçu chez la jolie maîtresse de musique.

— Je crains de vous déranger, Mademoiselle Wilmot, dit-il.

— Oh ! non, non, pas du tout, répondit Marguerite, j'étais là assise à ne rien faire, à songer...

— A songer à votre échec d'aujourd'hui, je suppose ?

— Oui.

Il y eut une pause durant laquelle Marguerite se rassit auprès de la petite table, tandis que Clément arpenta le salon en réfléchissant.

Tout à coup il s'arrêta brusquement, appuya son coude sur le coin de la cheminée en face de Marguerite, et regarda la figure pensive de la jeune fille.

Elle avait rougi lorsque le caissier était entré dans le salon, mais elle était très pâle maintenant.

— Marguerite, dit Austin, — c'était la première fois qu'il appelait la protégée de sa mère par son nom de baptême, et la jeune fille releva la tête avec surprise. — Marguerite, ce qui est arrivé aujourd'hui me fait voir que votre conviction est l'horrible vérité et que Dunbar, le seul parent qui survive de ces deux hommes que j'ai appris à honorer et à révéler depuis mon enfance, est effectivement coupable de la mort de votre père.

« Si l'en est ainsi, la justice demande que le crime de cet homme soit exposé au grand jour.

Je suis un peu de l'opinion de Shakespeare, je crois que le meurtre, de façon ou d'autre, transpire tôt ou tard. Mais je pense que dans cette affaire la police a été d'une négligence coupable. Il semble qu'elle ait eu peur de poursuivre trop activement ses recherches de peur qu'elles n'amènassent la découverte de la culpabilité de Dunbar.

— Vous croyez que les agents ont été corrompus ?

— Non, je ne crois pas cela. On dirait qu'il existe dans le monde entier la croyance populaire qu'un

homme riche à millions ne peut mal faire. Je ne pense pas que la police ait été coupable, je crois plutôt qu'elle a manqué d'énergie. Les agents se sont laissés décourager par les difficultés de l'affaire. D'autres crimes ont été commis, d'autres affaires leur sont survenues, et ils ont été obligés d'abandonner une investigation qui semblait désespérée. C'est ainsi qu'échappent les grands criminels, c'est ainsi que les assassins sont en liberté, non parce que la découverte est impossible, mais parce qu'elle ne peut être effectuée qu'avec cette lenteur et cette fatigue dans lesquelles si peu d'hommes ont le courage de persévérer.

Tant que le pays retentit du bruit d'un grand crime, tant que le meurtrier est sur ses gardes nuit et jour, soit éveillé, soit endormi, la police veille et agit, mais plus tard, quand le crime est à moitié oublié, quand la sécurité a rendu le criminel négligent, quand les chances de découverte sont décuplées, la police s'est lassée et aucun œil n'épie les mouvements du coupable.

« Je ne connais rien à la science de la police, Marguerite, mais je crois que M. Dunbar a été le meurtrier de votre père et je ferai tout mon possible, avec l'aide de

Dieu, pour que le crime retombe sur celui qui l'a commis.

Les yeux de la jeune fille étincelèrent de fierté au moment où Clément cessa de parler.

— Vous ferez cela, dit-elle, vous éclairerez le mystère de la mort de mon père, vous attirerez le châtiment sur son meurtrier ? Cela semble une chose horrible peut-être chez une femme de souhaiter qu'un homme soit découvert, quel qu'il soit, mais assurément ce serait bien plus horrible encore si j'allais laisser sans vengeance le meurtrier de mon père. Mon pauvre père, s'il eût été un homme bon, je ne crois pas que je souffrirais autant en me souvenant de sa mort cruelle, mais il n'était pas un homme bon... il n'était pas un homme bon... »

— Qu'il ait été bon ou mauvais, Marguerite, son meurtre ne demeurera pas impuni si je puis venir en aide à la justice, dit Clément. Mais ce n'est pas pour cela que je suis venu ce soir, Marguerite. J'ai autre chose à vous dire.

Il y avait dans la voix du caissier, pendant qu'il prononçait ces dernières paroles, une tendresse qui ramena la rougeur sur les joues pâles de Marguerite.

— Vous savez que je vous aime, Marguerite, dit Clément à voix

basse et d'un ton sérieux. Vous devez savoir que je vous aime, ou si vous ne le savez pas, c'est parce qu'il n'y a pas assez de sympathie entre nous, et dans ce cas mon amour est sans espoir.

« Je vous ai aimée, chère Marguerite, depuis la première... oui, depuis la première soirée où je vis à la lueur du crépuscule votre figure pâle et pensive dans le salon mal éclairé de ma mère. Le tendre intérêt que je ressentis alors pour vous fut le premier rayon mystérieux de l'amour, quoique dans ma sagesse infime je l'attribuais à une admiration d'artiste pour votre beauté.

« C'était l'amour, Marguerite, et il a grandi et s'est fortifié dans mon cœur depuis cette soirée d'été au point de m'amener ici ce soir pour tout vous avouer et vous demander s'il me reste quelque espérance.

« Ah ! Marguerite, vous avez dû deviner mon amour depuis longtemps. Vous m'auriez éloigné de vous si vous aviez compris qu'il était sans espoir, vous n'auriez pas pu être assez cruelle pour me tromper. »

(A suivre).

St-Géry
Gendarmerie. — Le commandant Villette a passé samedi en revue la brigade de notre ville, après une inspection très minutieuse du logement de nos gendarmes, il a fait exécuter sous la direction de notre chef de brigade, quelques exercices de circonspection sur le terrain désigné à cet effet.
Après cette revue, qui n'a pas duré moins de deux heures, il a paru assez satisfait.

Arrondissement de Figeac

Figeac
Tribunal correctionnel. — Julie Ussel, veuve Moise, ménagère à Comiac, inculpée d'outrages au maire et à la gendarmerie, est condamnée à huit jours de prison.
— Chambereau, originaire de la Nièvre, est poursuivi pour vagabondage.
Le tribunal ordonne que l'inculpé sera soumis à une visite médicale et cominet à cet effet M. le docteur Dubuisson, ancien directeur de l'asile des aliénés de Braqueville.

Comiac
Arrestation. — Au moment où M. Bessières, huissier à Bretenoux, procédait à Comiac, à une saisie-exécution, Mme Julie Ussel, veuve Moise, a été mise en état d'arrestation pour outrages au maire, à l'huissier et à la gendarmerie. Elle a même lancé des pierres contre les gendarmes. Mme Ussel a été transférée à Figeac, et mise à la disposition du parquet.

Cajarc
L'école de filles. — M. le ministre de l'instruction publique vient d'approuver le projet relatif à la construction d'une école de filles sur le terrain Bruel, à Cajarc. L'adjudication des travaux aura lieu incessamment.

St-Géré
Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche. Lecture est donnée : 1. D'une délibération par laquelle la Commission administrative du bureau de bienfaisance renouvelle sa demande d'attribution à cet établissement des immeubles (maisons et jardins), donnés autrefois par Mlle Malaprade et l'évêché de Cahors et situés quai des Récollets.
2. D'une délibération par laquelle la Commission administrative de l'hospice demande l'attribution à cet établissement de deux titres de rentes, l'un de 41 fr. l'autre de 81 fr., ayant appartenu à la fabrique de la paroisse Ste-Spérie aujourd'hui supprimée. Le conseil donne un avis favorable à ces deux délibérations.
Le conseil consent à M. Païta, la vente d'une parcelle de terrain d'une contenance de 16 mètres carrés 61, située devant la maison Magot, aux abords de la rue de la République, au prix de 12 fr. le mètre carré. M. Païta se propose d'édifier une construction nouvelle sur ce terrain.
M. le maire donne lecture d'une lettre par laquelle M. le sous-préfet de Figeac, l'informe que, par arrêté du 21 mars dernier, M. le ministre de l'instruction publique vient d'approuver la création d'un quatrième emploi d'adjoint à l'école primaire de garçons à dater du premier mai prochain. Le conseil, sur la proposition de M. le maire, adresse ses sincères remerciements à M. Bécays, député et à M. Loubet, sénateur, qui, par leurs pressantes démarches au ministère de l'instruction publique, ont obtenu cet heureux résultat.
Nos lecteurs se rappellent que cette assemblée avait demandé, par deux fois, la création de ce poste de 4^e adjoint, vu le grand nombre d'élèves qui fréquentent l'école primaire de garçons.

École supérieure de garçons. — Par arrêté en date du 21 mars M. le ministre de l'instruction publique a approuvé la création d'un quatrième emploi d'adjoint à l'école primaire supérieure de garçons, avec effet à partir du 1^{er} mai 1910.
Cet heureux résultat, qui est dû aux nombreuses démarches de nos dévoués représentants, M. Bécays, député et M. Loubet, sénateur, donne satisfaction aux vœux plusieurs fois exprimés par notre conseil municipal.

Etant donné le nombre toujours croissant des élèves de notre école, cette création qui était nécessaire à son bon fonctionnement, sera bien accueillie de la population.

Manifestation sportive. — Dimanche, à 4 heures du soir, sur la route de Gramat, l'Union sportive de Saint-Céré a donné une véritable petite fête sportive, dont le programme avait, du reste, paru dans différents journaux. Une foule de spectateurs assistaient à ces épreuves qui furent en tous points intéressantes et réussies. Voici les résultats de ces courses :

1^{re} Course à pied. — 1500 mètres : 1. Calméjane ; 2. Malby Jean ; 3. St-Jacques ; 4. Junien Gaillard.
Course à bicyclette. — 1^{re} série :

1500 mètres : 1. Lafon ; 2. Mespoulié ; 3. Meynard.
2^e Série : 1500 mètres : 1. Souillac, champion du Lot ; 2. Gambade ; 3. Marty ; 4. Cavalie.
Finale. — 1500 mètres : 1. Souillac, champion du Lot ; 2. Gambade ; 3. Lafon ; 4. Mespoulié.
Course à pied. — Tour la Ségnerie : 7 kilomètres : 1. Malby Jean, 32 minutes ; 2. Calméjane ; 3. Junien Gaillard.

Tous les concurrents ont fait preuve d'endurance et d'entraînement méthodique.
Pour des débuts, reconnaissons qu'ils sont excellents et qu'ils permettent de bien augurer, de la société récente qui vient de se former dans notre ville, pour le développement des sports. Dès aujourd'hui, l'avenir de l'Union sportive nous paraît assuré. Si la bonne volonté des excellents unités qu'elle compte persiste, nous sommes certains qu'elle pourra sous peu se mesurer avec ses concurrents étrangers.

Nous ne saurions jamais assez encourager les membres de cette jeune et déjà prospère société à se maintenir dans cette voie, comme aussi nous ne saurions assez féliciter M. le Docteur Laplace, président, et M. Louis Saint-Chamant, vice-président, d'avoir accepté de se mettre à la tête de cette société pour laquelle leur concours est une nouvelle garantie de succès.

P. B.
Abattoir. — Durant le mois de mars il a été abattu : 5 bœufs, 74 veaux, 20 moutons, 19 agneaux et 16 porcs ayant produit 8.842 kilos de viande nette.

Etat civil du 16 au 31 mars. — Naissances : Marcel Simonet, rue de la Cité ; Fernand Jammes, aux Tuilleries.

Décès : Anne Cuquel, célibataire, 79 ans, rue Hoche ; Hortense Saint-Chamant, épouse Henri Saint-Chamant, 56 ans, place Gambetta ; Marie Lafon, veuve Lafon, sans profession, 82 ans, quai des Récollets ; Mathurin Doucet, cultivateur, 65 ans, à la Négrie ; Louise Gaillard, épouse Callé, 66 ans, boulevard Carnot.

Mariage : Louis Germain, négociant à Limoges et Marie Siauve, s. p., rue du Pont d'Hercule.

Publications de mariages : Henri Mazet, cultivateur à Glanes et Joséphine Lescure, fille de service, rue Faidherbe ; Edouard Capelle, cultivateur, rue du Roubinet et Marie Audubert, cultivatrice à Montels.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Concours orphéonique. — Les Sociétés qui n'ont pas reçu encore le règlement du concours sont priées de le réclamer au secrétaire général, M. Pébeyre.

La manifestation artistique qui se prépare pour les 26 et 27 juin promet de dépasser le succès sur lequel comptait le Comité, et le règlement à peine parvenu aux Sociétés, les demandes de renseignements et les adhésions ont commencé d'affluer. Il faut dire que l'élaboration en a été parfaite.

La date du premier mai, fixée comme terme pour l'envoi des adhésions ne sera prorogée sous aucun prétexte.

Nous n'insistons pas sur les avantages qu'offrira ce tournoi musical, certains d'avance que la lecture du règlement décidera les Sociétés en quête d'une agréable excursion estivale.

Les Prévoyants de l'avenir. — Dimanche, les membres de la section gourdonnaise de la Société des Prévoyants de l'avenir ont célébré leur fête annuelle. Le banquet et le bal ont été des plus animés.

Les dangers de la bouteille. — Un pochard qui déambulait tenant une bouteille à la main, est tombé sur la chaussée. La bouteille s'est brisée. Les éclats de verre ont labouré la face du pochard.

Le ventre de Gourdon. — Pendant le mois de mars 1910, il a été consommé dans notre ville : 16 bœufs, 29 veaux, 63 moutons et 21 porcs.

Gramat
Concours de pouliches de 2 et 3 ans. — Un concours de pouliches aura lieu à Gramat, le mercredi 20 avril. 5.570 fr. de primes seront distribués de la façon suivante : Pouliches de 2 ans : 1^{re} prime de 200 francs, 1^e de 150 fr., 1^e de 100 fr., 3^e de 90 fr., 4^e de 65 fr.
Pouliches de 3 ans : 1^{re} prime de 230 francs, 1^e de 185 fr., 1^e de 140 fr., 2^e de 120 fr., 5^e de 70 fr., 8^e de 50 fr., et trois primes de conservation de 500 fr. chacune ; au total de 5.570 francs.

Salvial
Election au Conseil d'arrondissement. — Nous avons reçu trop tard samedi pour la publier dimanche, la circulaire que M. Delbouis, candidat radical à l'élection du 10 avril, adresse aux électeurs du canton de Salvial.

Nous publions aujourd'hui cet appel auquel les électeurs répondront en masse.

Ce sera à une grosse majorité que M. Delbouis sera élu conseiller d'arrondissement.

Chers concitoyens,

Vous êtes appelés à élire, le 10 avril, un conseiller d'arrondissement. Je viens solliciter vos suffrages, vous demander de me confier le mandat de conseiller d'arrondissement que remplissait avec tant de compétence le si regretté Larnaudie.

Instituteur en retraite, j'ai pendant quarante ans enseigné la doctrine républicaine ; pendant quarante ans j'ai fait aimer la République par mes nombreux élèves.

Des républicains nombreux m'ont offert d'être votre candidat ; mon devoir était d'accepter et de prendre en mains la défense de vos intérêts.

Partisan de l'impôt sur le revenu, et surtout de la suppression de l'impôt foncier — le rendement du sol est trop aléatoire — j'émets le vœu que la terre soit totalement dégrévée.

Je suis aussi partisan des retraites ouvrières et paysannes telles que vient de les voter le Parlement.

Quelle injustice de priver certaines communes de planter du tabac ! J'émets le vœu que toutes les communes du canton soient autorisées à en planter et que les prix actuels des séries, qui sont de véritables prix de famine, soient augmentés de trente pour cent environ.

Républicain de vieille date, je veux une République de progrès avec toutes les réformes qui apporteront un soulagement à la pénible situation des faibles et des malheureux.

Je soutiendrai énergiquement aux élections prochaines notre vaillant député Malvy qui s'est créé au Parlement une situation aussi prépondérante qu'enviée.

Je veux une République de concorde, à l'abri des violents, des sectaires, surtout des hérétiques, ces sans-patrie ; République s'abritant sous la grande devise de nos pères : Liberté, Egalité, Fraternité.

Tel est mon programme.
Vive la République Radicale !
Jean DELBOUIS,
Instituteur en retraite, propriétaire à Dégagnac, Candidat Radical.

Sousceyrac

Acte de probité. — Ces jours derniers, Mme Prunet, de Marcourt, perdit son porte-monnaie qui renfermait une cinquantaine de francs. Le porte-monnaie fut trouvé par le jeune Cassagne, âgé de douze ans, fils de Maurice Cassagne, du Fangas. Le jeune garçon s'empressa de le remettre à Mme Prunet.

VARIÉTÉS

DEUX RECITS D'AMOUR

CELLE QUI ÉTAIT FAROUCHE

(CONTE DE LA MONTAGNE)
A PAUL VEROLA.

(Suite)

Et voici comment parla Titane :
— Nulle loi ne défend aux hommes de songer dans les ténèbres de la nuit, ni d'aller écouter les oracles des bois. J'ai le droit, moi passante, de ne point taire les présages que la nuit insinue dans mon cœur. J'ai le droit, en foulant seuls les sentiers sonores, de crier, sans me soucier de ceux qui entendent, ce que la nuit m'a dit et ce que m'a dit le soleil. La nuit m'a dit : Je suis comparable à la mort. Contemple-moi. Cependant la mort est plus impénétrable encore que mes ténèbres les plus profondes. Tu mourras.

Le soleil m'a dit : Sois libre. Retire tes sandales aux broderies précieuses, et marche pieds nus sur les cailloux tranchants qui blesseront tes chairs brunes. Ton sang coulera et rougira les fleurs blanches. Sois nue, sois inculte, et que le rire éclaire tes dents, malgré les hivers sans foyer et les étés sans sources fraîches. Va. Laisse sonner les heures, mais garde-toi de t'en soucier. Aucune heure passée, aucune heure qui passe, aucune heure qui vient, ne doit te préoccuper. Tu n'auras point de souvenirs, cela alourdirait ton pas. Va.

Oui, tu aurais su, je te le dis, aimer avec ton cœur et tes caresses, la fleur éclose, les rameaux verts, l'âme du printemps, et les lèvres d'un époux ; mais tu n'auras pas de cœur, tu ignoreras les caresses ainsi que les ignoreras les pierres du chemin, et, comme les gouffres sans fond où jamais nulle oreille n'entendit vibrer un son, je te le dis, jamais tu n'aimeras.

Oui, tu aurais su donner le baiser qui affole... Je pétrirai ta chair avec des tressaillements étranges et des ardeurs inouïes ; je mettrai des rayons de feu dans l'eau claire de tes yeux ; dans ton haleine je mettrai la flamme et le parfum ; je mettrai des cris dans ta chair ; mais, je te le dis, tu ne doneras jamais ton baiser sauvage...
Cependant un grand vacarme montait de la route.

C'étaient des grincements de roues, des piétinements d'hommes et de chevaux, des voix barbares.

Une voix criaît, dans le claquement d'un fouet :

— Hue-là ! Hue-là ! Et jurait.
Puis on entendit, confusément :
— Hardi ! La lune est haute...
— Après la côte qu'est rude, on y est...
— Poussez, la marmaille !
— Ici Noiroi... Hue-là ! Hue ! Marquise...
— Y fait bon vivre... Un puits, de l'eau !
— Hé ! un beau ruban, la femme...
Cet essaim chantait, sifflait, riait, et passa.

La fille du plus riche marbrier des montagnes, ayant étendu vers la route son bras, d'où pendaient les plis de son voile semblable à une grande aile lasse, continua :

— Et le soleil m'a dit encore : Tu chemineras librement dans la vie, comme ceux qui n'ont aucune patrie et qui connaissent tous les ciels. Et tu te réjouiras d'être plus libre et plus seule qu'ils ne le sont, car ils ont des enfants et des compagnons, et toi tu n'en auras point. Mais tu ne souffriras pas...
— Tu mens ! dit une voix qui parut sortir des pierres.

— Et je vivrai, mais ne souffrirai point...
Tu souffres ! dit la voix.
— Car le soleil ne se trompe pas, et il m'a dit : Tu n'aimeras point...
— Tu aimes ! dit la voix.

Titane ayant élevé son bras au-dessus de son front, afin de protester contre cette voix par le geste du serment, son ombre fut semblable à celle d'un grand cygne noir que le chasseur blessa à l'instant calme où, pour s'endormir, il cachait sa tête sous son aile. Mais une pierre rapide frappa Léléo, adroitement, en pleine poitrine.

— Tu aimes celui-là que cette pierre te désigne, dit la voix.
Dans la nuit vibra un rire d'hyène, tandis que, résolument, les poings serrés, la petite Sylvie toute blanche s'avançait vers celle qui était farouche...

Elle saisit le long voile couleur d'ombre, que la fille du plus riche marbrier des montagnes portait comme une veuve, et le lui ayant arraché, elle lui ordonna :

— Va-t'en sous ton soleil !
Alors, sans un geste, pas à pas, Titane grande et fière, recula disant :

— J'entends, petite fleur de la nuit. Soit. Celui que la pierre a frappé, emporte-le avec toi dans la vie. L'aurore est proche, et quand elle rougira l'herbe de la plaine, Titane aura, pour toujours, gravé son nom dans le souvenir de ton Léléo...

Mais elle s'arrêta, et regardant sans crainte les étoiles qui s'effaçaient dans le ciel, elle murmura :

— Je vais mourir.
Or, Sylvie toute blanche allongea ses deux bras vers Titane et, tournant en dehors les paumes de ses deux mains comme pour la reprouver, elle répondit :

— Si tu vis, nous te mépriserons. Si tu meurs, nous ne maudirons pas ton cercueil.

(A suivre). Robert VEYSSIE.

(Reproduction autorisée au Journal du Lot.)

Bibliographie

LA RENAISSANCE CONTEMPORAINE

BI-MENSUELLE
Paris : 41, Rue Monge, 41

Direction : Paul VEROLA, Robert VEYSSIE, Alphonse ROUX.

Sommaire du 24 mars 1910

Critique des Livres : Renan, l'Egoïsme intellectuel. — La Poésie Française à l'Étranger. — Phélias Lebesgue. — L'Histoire du Petit Jehan de Saintré, Alphonse Roux.

Histoire du Petit Jehan de Saintré, Louis Haugmard.

Printemps (Poésie), Edmond Harcourt.

Chronique Dramatique : L'Art au Théâtre : « La Vierge Folle » ; L'École des Ménages ; M^{me} Reichenberg au Théâtre Français ; Paul Verola.

Chronique Parisienne : Une atteinte à la loi sur la Presse. — Quelques bruits sur « Chanterler ». — L'immoraliété du Café-Concert, Charles Holveck.

Faits et Gestes de la Quinzaine, Lynx.

Anthologie de la Grande Presse (Mois de Mars), Argus.

Feuilleton de la Renaissance Contemporaine : Récits et Légendes d'amour (suite), Robert Veyssie.

Bibliographie — Livres recommandés — Sommaire des Revues.

Envoi d'une série de spécimens sur demande.

Abonnement : 8 fr. par an, avec primes.

Jamais Mon Dimanche n'a été mieux inspiré par l'actualité que cette semaine ; l'article qu'il publie sur « Les hommes de proie », à propos de l'affaire Duez, article rempli de faits, de documents, de récits émouvants, est le plus terrible des réquisitoires contre les dévaliseurs des pauvres, contre les requins d'affaires, contre tous ceux que Mon Di-

LA PHOSPHODE

est le Reconstituant et le Dépuratif le plus énergique

Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE, Cahors

(Voir aux annonces)

manche

nomme pittoresquement : « Les Corbeaux du Code ! » Dans une note toute différente mais d'un intérêt aussi soutenu, viennent ensuite en ce même numéro de *Mon Dimanche*, « Les Autos de la Mer », curieux détails sur les courses de canots automobiles, « Le retour de la belle Comète de Halley », cet article très intéressant et très documenté, nous fait savoir exactement ce qu'il faut penser de la célèbre comète « qui doit provoquer, le 18 mai, la fin du monde ! » On trouve encore dans ce numéro de très amusants détails sur « Le second mariage de Napoléon » (à propos du centenaire des fêtes de 1810), de charmantes fantaisies sur le 1^{er} Avril, un grand roman d'aventures : « Kowala-Mystérieuse », par Charles Foley, un grand concours avec multiples prix, une page de jeux pour les enfants, un délicieux monologue : « Le Soldat para-grève », plus de soixante articles illustrés, pratiques ou amusants.

Mon Dimanche paraît chaque vendredi et ne coûte que 10 centimes. On le trouve partout. Demandez-en des numéros spécimens gratuits et franco à l'Administration, 83, rue de l'Ouest, Paris 14^e.

Lectures pour Tous

Les élections prochaines occupent déjà la presse. C'est l'instant de se demander quels rouages elles vont déclencher, comment en sera assuré le fonctionnement administratif. Les *Lectures pour Tous* nous l'apprennent dans un des articles si variés que contient leur numéro d'Avril.

Pas une page de cet attrayant numéro qui ne contribue par le texte et l'illustration, à nous faire mieux connaître les grands faits ou les personnalités du jour. Quelle diversité de sujets sont groupés dans la célèbre revue, on en jugera en lisant le sommaire du numéro qui vient de paraître :

Lendemain d'inondations. — Le Grand Frédéric collectionneur. — La comète de Halley amènera-t-elle la fin du monde ? Le mariage de l'impératrice Marie-Louise. — Branle-bas électoral. — Nos artistes et leurs modèles. — Raffles, cambrioleur pour le bon motif, roman. — Pour échapper à la fièvre typhoïde. — Étranges machines à mesurer le temps. — Le miracle du sac de froment, par Edouard Rod. — En place pour le cotillon.

Abonnements. — Un an : Paris, 6 fr. ; Départements, 7 fr. ; Étranger, 9 fr. — Le numéro, 50 centimes.

SITUATIONS D'AVENIR

Les jeunes gens, jeunes filles et adultes qui se destinent aux affaires : Commerce, Industrie, Banque, s'y feront rapidement de belles situations s'ils sont munis des connaissances pratiques indispensables : Langues, Sténographie, Dactylographie, Droit, Commerce, Comptabilité, etc. Ils les acquerront à bref délai et à peu de frais s'ils s'adressent à l'École Pigier, subventionnée de l'État, fondée en 1850, boulevard Poissonnière, 49, ou aux succursales : Hommes, rue de Rivoli, 89 ; Dames, rue Saint-Denis, 3 ; — Internat, rue de Turénne, 23 Paris. — Succursales : Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Toulouse, Le Mans, etc.

Cours le jour, le soir et par Correspondance. Demander la Liste des Situations d'Élèves.

PLACEMENT GRATUIT DES ÉLÈVES.

Par Correspondance : Préparation aux Brevets Élémentaire, supérieur, et aux Baccalauréats, École Pigier, 53, Rue de Rivoli, Paris.

OCCASION

Belle chambre à coucher noyer ciré frisé, ayant coûté 600 fr. à vendre 450 fr.

S'adresser M. MASSON à Saint-Martin-Labouval (Lot).

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 4 avril 1910

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES au Marché et à l'abattoir	RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG. (Les porcs se cotaient au 30 kg. poids vif.)		
			1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	3.048		0,82	0,78	0,72
Vaches.....	1.548	906	0,80	0,75	0,60
Taureaux...	368		0,60	0,65	0,55
Veaux.....	1.055	2.278	0,90	0,85	0,80
Moutons....	21.246	7.516	2.728	1,04	1,02
Porcs.....	5.327	2.587	»	0,48	0,43

OBSERVATIONS. — La vente a été lente sur les moutons et les porcs et difficile sur les bœufs et les veaux.
Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

ECHOS DE VILLENEUVE-SUR-LOT

La déclaration ci-dessous, faite à Villeneuve-sur-Lot, nous dit : « Depuis plus d'un an, je ne pouvais pas supporter la fatigue sans éprouver de fortes douleurs dans le bas du dos et sentir mes membres envahis par la courbature générale. Aucun traitement n'avait pu me réussir, et quand j'avais fourni un travail considérable, la fatigue ne ségeait pas uniquement dans les reins, j'avais en outre les bras et les jambes engourdis. J'eus enfin le bonheur d'employer les Pilules Foster pour les Reins, vendues à la Pharmacie Orliac, à Cahors, et suis on ne peut plus satisfait du résultat obtenu : maintenant la circulation du sang se fait beaucoup mieux, et je suis aussi alerte et vigoureux que si je n'avais pas été souffrant. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »

Un simple mal de dos, une dépression, de l'organisme, une sensation de lassitude que l'on attribue au surmenage ou à un mauvais régime, sont les précurseurs d'une affection des reins. En négligeant ces premiers avertissements, vous vous plaignez plus tard de palpitations, de névralgies et de bourdonnements dans les oreilles, de douleurs dans le bas-ventre, de gonflements des articulations, de bouffissure des chairs, etc. Les Pilules Foster prises au début, vous auraient mis à l'abri de tous ces désagréments, et prises ensuite, vous soulageront comme elles l'ont fait pour des milliers de personnes désespérées.

On trouve généralement dans toutes les pharmacies, les véritables Pilules Foster pour les Reins, avec la signature « James Foster » que l'on doit exiger ; 3 fr. 50 la boîte, 19 fr. les six ou franco contre mandat : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, Rue St-Ferdinand, Paris. 28.

MESDAMES

POUR DOULEURS, TROUBLES ou IRÉGULARITÉS des ÉPOQUES. Envoi de prospectus contre 10^e mandat de remboursement du RÉGÉNÉRATEUR G. LACROIX, Pharmacien spécialiste à LILLE.

A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE UN COUPÉ

Très léger, en excellent état.

S'adresser au Bureau du Journal.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 4 avril.

Les tendances générales du marché demeurent excellentes. La fermeté continue à dominer dans tous les compartiments et la clôture s'est opérée à un niveau des cours, supérieur à celui de la précédente séance. Les affaires ont été assez actives.

La Rente française reste soutenue à 98,85.

Les fonds étrangers s'inscrivent en hausse sensible. Le Russe 3 0/0 1891 passe à 82,20, le 1896 à 80,10, le 5 0/0 1906 à 106,30, le 4 1/2 1909 à 100,30 et le Consolidé à 96,15.

L'Extérieure espagnole s'avance à 97,47 et le Portugais à 67,80.

Dans le Compartiment des Etablissements de crédit, la Banque de Paris se négocie à 1807, le Crédit Foncier à 815 et le Crédit Lyonnais à 1420.

Parmi les Chemins français, le Lyon se traite à 1365, le Nord à 1788 et l'Orléans à 1438.

Les Obligations 5 1/2 0/0 Or du Chemin de fer Grand Nord Central de Colombie sont demandées à 424.

L'action Jagersfontein s'inscrit à 234,50.

